Insee flash
CHAMPAGNE-ARDENNE

INSEE
CHAMPAGNE
ARDENNE

n° 130 - Février 2011

Bilan démographique 2009 en Champagne-Ardenne

Nouvelle baisse de l'excédent des naissances sur les décès

www.insee.fr

Au 1er janvier 2010, la population de Champagne-Ardenne est estimée à 1 334 000 habitants, en baisse de 8 000 personnes par rapport à 1999, soit -0,05 % en moyenne par an. Pour la première fois, la part des moins de 20 ans passe en dessous du seuil des 25 %.

Avec un excédent des naissances sur les décès de 3 400 personnes, le solde naturel se situe en 2009 à son plus bas niveau de la décennie, excepté en 2003 année de la canicule. En 2009, le nombre des naissances diminue par rapport à 2008 malgré des comportements de fécondité aussi favorables qu'au niveau national. Dans le même temps, le nombre de décès reste à son niveau de 2008.

L'espérance de vie à la naissance stagne dans la région, pour les hommes comme pour les femmes, alors qu'au niveau national, elle continue de progresser.

En 2009, 5 100 mariages ont été célébrés en Champagne-Ardenne, plus bas niveau jamais atteint au cours des trente dernières années. A contrario, les Pacs continuent de progresser avec 3 850 contrats conclus dans l'année. En 2009, 13 mariages ont été célébrés pour 10 Pacs signés.

Au 1er janvier 2010, la population de la Champagne-Ardenne est estimée à 1 334 000 habitants, en baisse de 8 000 personnes par rapport à 1999, soit -0,05 % en moyenne par an. L'excédent des naissances sur les décès - solde naturel - ne compense plus, depuis le milieu des années 1990, le déficit migratoire (arrivées dans la région - départs). Depuis trois ans, le solde naturel ne cesse de diminuer. Avec 3 400 personnes en 2009, il tombe à son niveau le plus bas de la décennie, hormis 2003, année de la canicule, qui avait connu de nombreux décès. La situation des départements est contrastée. Depuis 2008, les décès sont plus nombreux que les naissances en Haute-Marne. Dans les Ardennes, l'excédent naturel continue de diminuer pendant que, dans la Marne, il reste stable, autour de 2 200 personnes, son niveau moyen des trois dernières années. Seul, le solde naturel de l'Aube progresse en 2009 pour atteindre avec 800 personnes son niveau le plus élevé depuis 2004.

Baisse des naissances et stabilité des décès

Au cours de l'année 2009, les femmes domiciliées en Champagne-Ardenne ont mis au monde 16 100 enfants, soit 280 naissances de moins qu'en 2008. Dans la région, le nombre de naissances se situe à son plus bas niveau depuis 2005. Il recule de 1,7 % en un an, pendant qu'il diminue de 0,3 % au niveau national.

Solde naturel en Champagne-Ardenne

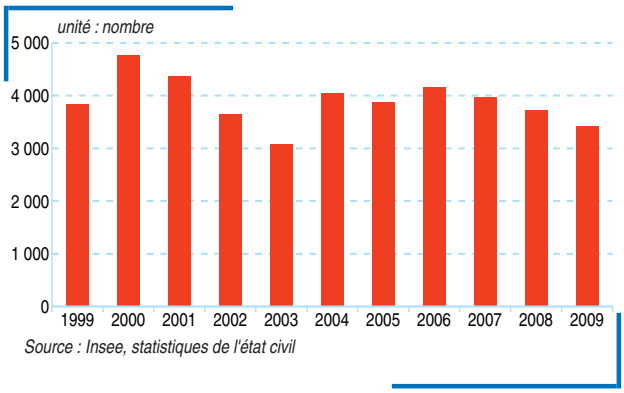

Source : Insee, statistiques de l'état civil

Les situations sont contrastées selon les départements. Les Ardennes et la Haute-Marne comptent parmi les six départements de France métropolitaine à connaître les plus importantes baisses des naissances. En 2009, ils enregistrent respectivement 3 300 et 1 900 naissances, niveaux les plus bas jamais atteints en dix ans. Dans la Marne, avec 7 100 nouveau-nés, les naissances sont stables par rapport à 2008 et proches de leur moyenne décennale. Seul l'Aube compte toujours davantage de naissances avec 3 700 nouveau-nés en 2009.

Naissances et décès

unités : nombre, %	Naissances		Décès		Solde Naturel
	2009	Évolution 2008-2009	2009	Évolution 2008-2009	2009
Ardennes	3 312	-6,0	2 755	-1,0	557
Aube	3 745	0,6	2 914	-0,4	831
Marne	7 061	-0,1	4 874	1,6	2 187
Haute-Marne	1 944	-4,6	2 089	-0,5	-145
Champagne-Ardenne	**16 062**	**-1,7**	**12 632**	**0,2**	**3 430**
France métropolitaine	**791 854**	**-0,3**	**536 271**	**3,3**	**255 583**

Source : Insee, statistiques de l'état civil

Dans la région, 12 600 décès sont survenus en 2009, en quasi stabilité par rapport à 2008. Dans les départements, seule la Marne connaît une hausse des décès de 80 unités entre 2008 et 2009. Dans les trois autres départements, les décès sont en très légère baisse.
En Champagne-Ardenne comme au niveau national, un décès sur deux survient à l'hôpital, un sur quatre à domicile et un sur dix en maison de retraite.

L'espérance de vie stagne, les écarts se creusent avec le niveau national

En 2008, pour les hommes comme pour les femmes, l'espérance de vie des Champardennais se stabilise à son niveau de 2007, pendant qu'au niveau national elle continue sa progression. En 2008, un Champardennais peut espérer vivre à sa naissance 76,0 ans en moyenne, une Champardennaise 83,5 ans, soit respectivement 19 mois et 11 mois de moins qu'au niveau national. Entre 1999 et 2008, les Champardennais ont gagné 26 mois d'espérance de vie par rapport à 1999 et les Champardennaises 16 mois. Le gain est moins élevé dans la région qu'au niveau national, aussi les écarts continuent de se creuser. Dans les départements de Champagne-Ardenne, les espérances de vie sont systématiquement inférieures à celles du niveau national. Les écarts aux moyennes nationales sont davantage marqués et se creusent dans les Ardennes où ils atteignent, en 2008, 32 mois pour les hommes et 23 mois pour les femmes. Dans une moindre mesure, la Haute-Marne connaît aussi une situation moins favorable avec des écarts aux moyennes nationales de 22 mois pour les hommes et 19 mois pour les femmes.

Espérance de vie à la naissance

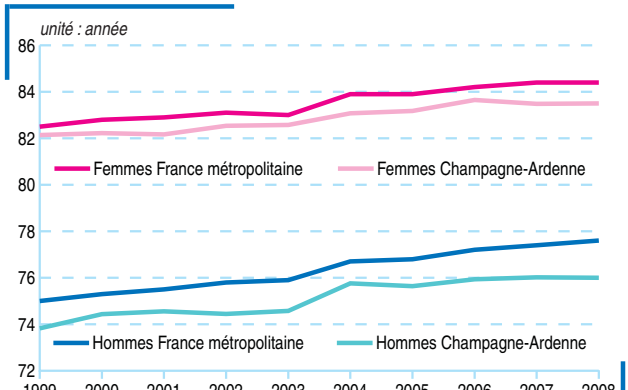

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil

Espérances de vie

unité : année	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France métro.
Espérance de vie à la naissance au 1er janvier 2008						
Hommes	74,9	76,5	76,4	75,8	**76,0**	**77,6**
Femmes	82,5	83,9	83,9	82,8	**83,5**	**84,4**
Espérance de vie à 60 ans au 1er janvier 2008						
Hommes	20,1	21,2	21,0	21,3	**20,9**	**22,0**
Femmes	25,7	26,5	26,6	25,8	**26,3**	**26,9**

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil

Une fécondité élevée

L'évolution du nombre des naissances résulte de l'évolution des comportements de fécondité et de l'évolution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (15 à 49 ans). En Champagne-Ardenne, en raison des migrations et du vieillissement général, les femmes d'âge fécond sont de moins en moins nombreuses (-31 800 entre 1999 et 2009). Au niveau national, leur nombre diminue aussi mais de façon moins importante (-0,6 % contre -9,6 % dans la région).
Si le nombre de femmes d'âge fécond avait été aussi élevé en 2009 qu'en 1999, il y aurait eu environ 2 900 naissances de plus dans la région que les 16 100 constatées.

Indicateur conjoncturel de fécondité en 2008

Ardennes	2,14
Aube	2,08
Marne	1,91
Haute-Marne	2,03
Champagne-Ardenne	**2,00**
France métropolitaine	**1,99**

Note : L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) estime le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés une année donnée à chaque âge restaient inchangés.
Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) estime le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés une année donnée à chaque âge restaient inchangés. Dans la tendance des années précédentes et comme au niveau national, la fécondité se maintient à un haut niveau. Il atteint en 2008 dans la région 2,00 enfants par femme. Entre 2008 – dernière année disponible pour les régions et départements – et 2007, la progression de la fécondité est davantage marquée dans la région qu'au niveau national. Elle augmente fortement dans l'Aube et la Marne, mais c'est dans les Ardennes (2,14) qu'elle reste de loin la plus élevée. Au contraire dans la Marne elle est en retrait avec 1,91 enfant par femme. Si la fécondité était restée la même depuis dix ans, seuls 14 900 enfants seraient nés en 2009, soit environ 650 de moins que les naissances réellement constatées.

Indicateur conjoncturel de fécondité

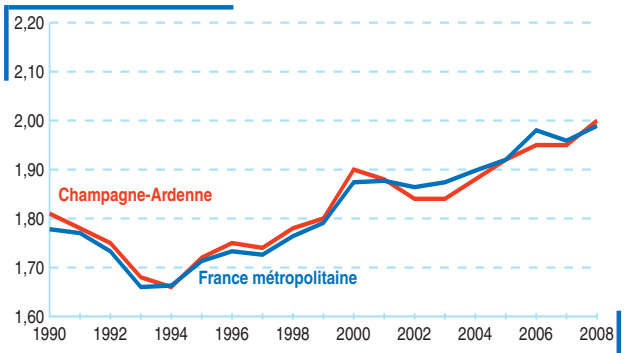

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil

Indicateur conjoncturel de fécondité dans les départements de Champagne-Ardenne

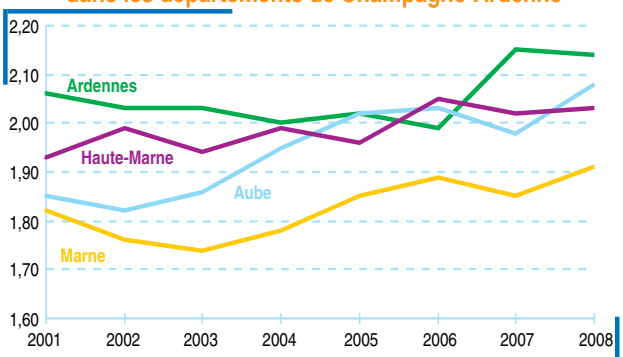

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil

Indicateur conjoncturel de fécondité en 2008

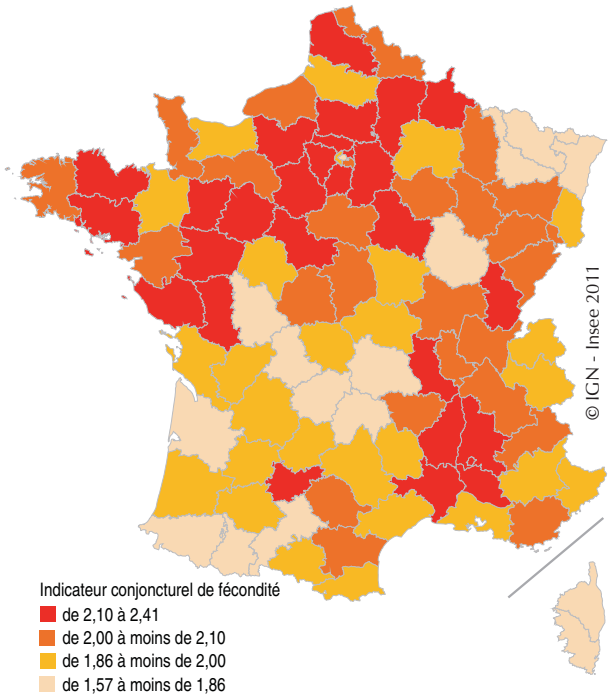

Source : Insee, statistiques de l'état civil

La part des moins de 20 ans passe en dessous des 25 %

Comme dans toutes les régions de France, avec le vieillissement des générations du baby-boom, la population champardennaise vieillit. Le profil migratoire de la Champagne-Ardenne très déficitaire pour les classes d'âge les plus fécondes accélère le vieillissement « naturel » de la région. Début 2009, selon les estimations de population, les moins de 20 ans représentent 24,6 % de la population régionale ; ils étaient 26,5 % en 1999. À l'inverse, 22,6 % de la population est âgée d'au moins 60 ans, contre 20,1 % dix années plus tôt. La Champagne-Ardenne vieillit plus vite qu'au niveau national. L'indicateur de vieillissement, qui rapporte la part des aînés à celle des plus jeunes, s'établit dans la région à 92 personnes de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans contre 91 au niveau national. Il se situe au même niveau que l'indicateur lorrain, est supérieur de 20 points à celui du Nord-Pas-de-Calais ou de 14 points à celui de Picardie, mais il est inférieur de 51 points au Limousin, région la plus âgée de France.

Mariages et divorces en baisse

En 2009, 5 100 mariages ont été prononcés en Champagne-Ardenne, plus bas niveau jamais atteint depuis une trentaine d'années. Au milieu des années 70, les mariages étaient deux fois plus nombreux. La baisse est particulièrement importante en 2009 avec 360 mariages de moins qu'en 2008.
A contrario, le nombre de pactes civils de solidarité (Pacs) nouvellement conclus dans l'année augmente de 31,5 % faisant plus que compenser la baisse du nombre de mariages. Entre 2000, date de leur première année complète de mise en œuvre, et 2009, le nombre de Pacs a été quasi multiplié par dix dans la région passant de 400 à 3 900 signatures.

Dans la région, en 2009, 13 mariages ont été célébrés pour 10 Pacs conclus. Le rapport était de 200 mariages pour 10 Pacs dix ans plus tôt. En 2009, ce sont au total près de 9 000 unions que maires ou greffiers se sont partagées.

Unions et ruptures

unités : nombre, %	Mariages		Pacs		Divorces	
	2009	Évolution 2008-2009	2009	Évolution 2008-2009	2009	Évolution 2008-2009
Ardennes	1 112	-10,3	754	32,5	382	-12,4
Aube	1 125	-5,9	697	32,0	643	-4,2
Marne	2 179	-4,1	1 931	32,0	1 056	-13,6
Haute-Marne	678	-9,4	471	27,0	299	-26,0
Champagne-Ardenne	**5 094**	**-6,6**	**3 853**	**31,5**	**2 380**	**-12,9**
France métropolitaine	**245 151**	**-5,3**	**173 061**	**19,6**	**127 578**	**-1,4**

Sources : Insee - statistiques de l'état civil, Ministère de la Justice et des Libertés

Les Champardennais se marient légèrement plus jeunes qu'au niveau national. En 2009, en Champagne-Ardenne, l'âge moyen au premier mariage est de 32 ans pour les hommes et 29,7 ans pour les femmes, contre respectivement 32,3 ans et 30,2 ans au niveau national.

Pacs et mariages en Champagne-Ardenne

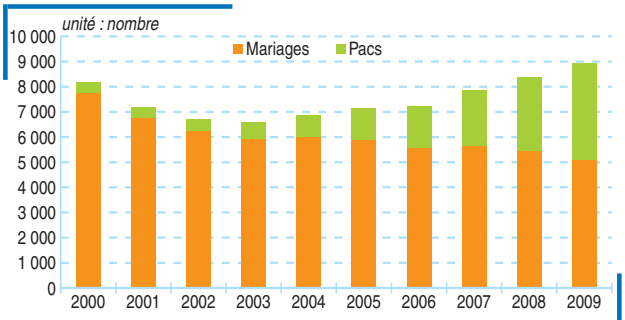

Sources : Insee - statistiques de l'état civil, Ministère de la Justice et des Libertés

Depuis le pic atteint en 2005 en raison du changement de législation, le nombre de divorces baisse régulièrement dans la région. Cette diminution provient en partie de la baisse de la population, amplifiée par les migrations qui affectent particulièrement la tranche d'âge des 25 à 49 ans. En 2009, 2 400 divorces ont été jugés. En un an, avec 350 divorces de moins qu'en 2008, la baisse est beaucoup plus importante en Champagne-Ardenne qu'au niveau national : respectivement -13 % contre -1,4 %. Dans la région, en 2008, 500 dissolutions de Pacs ont été prononcées, l'équivalent de 17 % des contrats conclus au cours de l'année, un point de plus qu'au niveau national. ■

Jean-Pierre Bini

Naissances et décès en Champagne-Ardenne et dans ses départements

Champagne-Ardenne

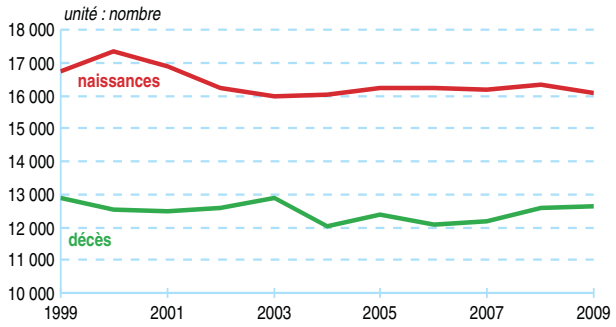

Ardennes

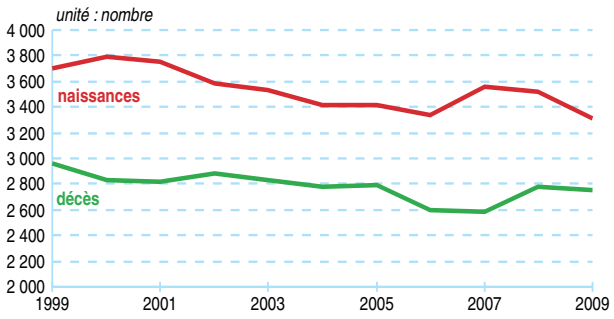

Aube

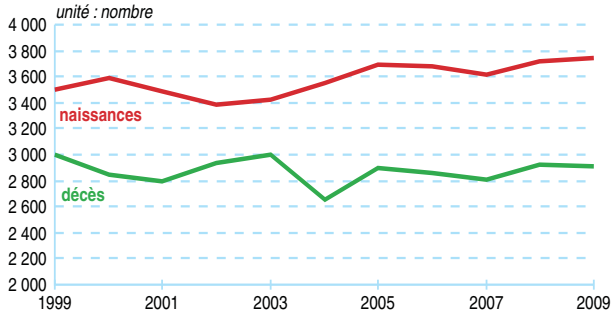

Marne

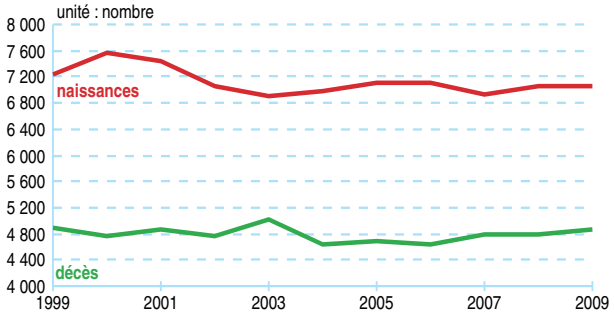

Haute-Marne

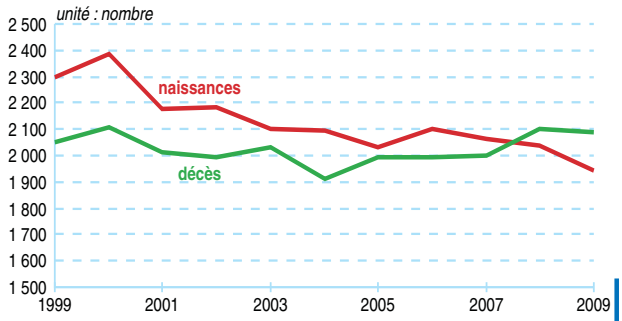

Source : Insee, statistiques de l'état civil

Pour en savoir plus

« Bilan démographique 2010 - La population française atteint 65 millions d'habitants » , Insee Première n° 1332, janvier 2011
« Bilan démographique 2009 - Deux pacs pour trois mariages », Insee Première n° 1276, janvier 2010.
« Les comportements démographiques en Champagne-Ardenne - Près de six enfants sur dix naissent hors mariage », Insee Flash n° 114, décembre 2009

Définitions

Naissances : les naissances sont comptabilisées au lieu de domicile de la mère.

Pacs : le pacte civil de solidarité est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le Pacs peut être dissout par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Mariages : les mariages sont enregistrés dans la commune du mariage.

Décès : les décès sont comptabilisés au lieu de domicile du défunt.

Indicateur conjoncturel de fécondité : appelé également somme des naissances réduites, il mesure le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.
Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la situation démographique au cours d'une année donnée, sans qu'on puisse en tirer des conclusions certaines sur l'avenir de la population.

Espérance de vie : l'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.
Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x. Cette espérance représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge.
Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Méthodologie

>> La source état civil

Depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.
Tout événement relatif à l'état civil doit faire l'objet d'un acte dressé sur un registre spécial, selon des normes précises, par une personne chargée des fonctions d'officier de l'état civil. Chaque commune a un service de l'état civil. Le maire est officier de l'état civil de droit, mais peut déléguer ses fonctions à un adjoint, un conseiller municipal ou un agent communal. Tous les événements qui ont lieu dans la commune doivent être enregistrés. En outre, certains événements ayant eu lieu ailleurs ou ayant fait l'objet par ailleurs d'actes authentiques (ou de jugements) doivent aussi être transcrits (transcription de tout acte de décès ayant eu lieu ailleurs d'une personne domiciliée dans la commune, transcription d'un jugement d'adoption) ou mentionnés en marge d'actes dressés dans la commune (mention en marge des actes de naissance et de mariage des intéressés d'un jugement de divorce par exemple).
Les règles applicables (mode d'établissement des registres, de leur conservation, etc.) sont précisées dans des textes législatifs ou réglementaires. L'organisation d'une mairie en termes de registres est laissée à son initiative. Les communes importantes ont en général plusieurs types de registres (selon les actes à inscrire, voire plusieurs registres de même type) et les communes plus petites ont un registre unique.
Remarque :
L'officier de l'état civil doit remplir un questionnaire dit « Bulletin statistique de l'état civil » chaque fois qu'il dresse un acte sur ses registres et, dans certains cas, lorsqu'il porte une mention en marge d'un acte déjà dressé. Le numéro attribué à chaque acte (en séquence du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) est reporté sur le bulletin statistique, afin de s'assurer de la présence de tous les bulletins. Ces derniers portent le visa prévu par la loi du 7 juin 1951 entraînant l'obligation de répondre à toutes les questions, les réponses étant couvertes par le secret statistique. Les bulletins sont établis en un seul exemplaire et transmis ensuite à l'Insee.

>> La source estimations de population

Pour estimer la population des régions au 1er janvier 2010, l'Insee utilise les statistiques d'état civil et les tendances migratoires.
Au cours d'une année donnée, l'évolution de la population d'une zone géographique résulte en effet de deux facteurs :

- le solde naturel, différence au cours de l'année entre le nombre de naissances et le nombre de décès dans la zone géographique. Les naissances et les décès pris en compte sont ceux domiciliés, c'est-à-dire comptabilisés respectivement au lieu de domicile de la mère et au lieu de domicile de la personne décédée.

- le solde migratoire, différence entre le nombre de personnes venues résider dans la zone (les entrants) et le nombre de personnes qui l'ont quittée pour résider ailleurs (les sortants). Cependant, les soldes migratoires des régions échappent à toute procédure d'enregistrement. Aussi, il est calculé un solde apparent. Celui-ci se calcule par différence entre la variation de population entre deux recensements (1999 et 2008) et l'excédent naturel (naissances - décès). Pour une zone donnée, ce solde apparent intègre le solde des migrations à l'intérieur de la métropole (solde interne), le solde des migrations avec l'étranger (solde externe), mais aussi un « résidu » dû aux écarts de qualité des recensements successifs et, pour le dernier recensement, aux changements méthodologiques de collecte et de traitement des données.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - **Communication externe** : Sandrine Rigollot
Secrétaire de fabrication : Audrey Egalgi - **Création de l'image visuelle** : 5pointcom
© INSEE-2011 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA11D060 - Dépôt légal février 2011

Une version électronique de ce document est disponible sur : **www.insee.fr/champagne-ardenne** Rubrique : produits et services, publications